

<https://47.snuipp.fr/Paritarisme-Representativite-du-SNUipp-FSU-47>



Paritarisme : Représentativité de la FSU-SNUipp 47

- SNUipp 47 -

Date de mise en ligne : samedi 8 décembre 2018

Dernière mise à jour : 31 mai 2023

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Sommaire

- [Les instances paritaires de concertation](#)
- [Commission Administrative Paritaire](#)
- [Le Comité Social d'Administration \(...\)](#)
- [Le Comité Départemental de l'Éducation](#)
- [Le Comité Départemental d'Aide Sociale](#)
- [Santé sécurité, Conditions de travail](#)

Les instances paritaires de concertation ont été mises en place dans la Fonction Publique en 1947.

Elles constituaient la première reconnaissance du droit à l'expression et au contrôle par les personnels. Elles constituent une avancée importante pour le mouvement syndical, par rapport à la situation précédente où les supérieurs, (le plus souvent les Préfets) géraient personnels et structures sans grande transparence, avec de multiples exemples de décisions arbitraires.

- Ces commissions ne sont que consultatives et n'émettent qu'un avis. En dernier ressort c'est le représentant de l'autorité (IA, Recteur) qui prend les décisions.
- Elles sont paritaires (nombre égal de représentants du personnel et de représentants de l'administration), la présidence revient à l'IA, ou au Recteur, dont la voix est prépondérante.
- Leurs décisions s'inscrivent dans le cadre de la loi (évidemment !) et aussi du budget. Malgré ces limites, ces commissions jouent un rôle important en matière de transparence.
- Elles existent à plusieurs niveaux, par corps de la Fonction Publique, répartie aux divers échelons de l'administration :
National : CAPN, Académique : CAPA, Départemental : CAPD.

À noter : la Loi de transformation de la Fonction publique d'août 2019 a considérablement restreint les attributions des CAPD : la notion même de gestion « collective » des promotions et mutations est depuis vidée de sens.

La FSU-SNUipp siège dans toutes les instances ci-dessous.

Le nombre d'élu-es dépend uniquement du vote des personnels au cours des élections professionnelles.

Que ce soit pour des questions de carte scolaire, mais aussi pour tout problème personnel, n'hésitez pas à faire appel aux délégué-es du personnel FSU-SNUipp.

Nous sommes là pour ça !!!

- Exiger plus et mieux pour l'avenir de l'école,
- Dénoncer les effets d'annonce, les fausses « modernisations », les coupes claires dans le budget,
- Construire, rassembler, dire notre volonté de défendre des services publics, gratuits, et laïques,
- Défendre les intérêts des salariés et des élèves,
- Agir pour plus de transparence et de solidarités, ...
- Vous informer et vous rendre compte, ...

Tels sont les rôles des élu-es du SNUipp depuis la création de la FSU en 1992 et ce ... quel que soit le gouvernement en place.

Commission Administrative Paritaire Départementale : CAPD

Le SNUipp-FSU, créé en 1992 suite à la scission de la FEN, a présenté des listes aux élections professionnelles pour la première fois en 1993.

Depuis, il a su conquérir la confiance des instituteurs et professeurs d'école et devenir le syndicat majoritaire dans le Lot-et-Garonne comme en France.

Années	SNUipp-FSU	SE-UNSA	SNUDI-FO	SGEN-CFDT				
1993	32,92 %	1	49,37 %	3			17,71 %	1
1996	46,70 %	3	38,53 %	2	4,40 %	0	10,37 %	0
1999*	52,48 %	4	29,21 %	2	4,46 %	0	13,86 %	1
2002	58,72 %	5	21,78 %	1	6,28 %	0	13,22 %	1
2005	60,70 %	5	22,51 %	2	5,99 %	0	10,75 %	0
2008	60,41 %	5	22,84 %	2	7,82 %	0	8,93 %	0
2011	55,89 %	5	17,46 %	1	19,79 %	1	6,86 %	0
2014**	50,55 %	4	21,28 %	1	23,00 %	2	4,31 %	0
2018	52,26 %	4	24,94 %	2	18,29 %	1	4,51 %	0
2022	50,95 %	4	22,92 %	2	21,26 %	1	4,99 %	0

* En 1999, la CAPD de Lot-et-Garonne est passée de 5 sièges à 7 sièges

** En 2014, la CGT-Audoc'Action avait présenté une liste qui avait recueilli 0,86% des

voix.

Paritarisme : Représentativité de la FSU-SNUipp 47

Depuis 2020, les attributions des CAPD sont limitées aux **recours** engagés par les collègues contre des décisions prises par l'administration : appréciation des rendez-vous de carrière, refus de temps partiel, de mutation, de disponibilité, de congé formation...

Auparavant, son rôle était majeur :

Elle donnait son avis sur l'ensemble des aspects de votre carrière : affectations, déroulement de carrière et promotions, départ en stages de formation continue, départ en stages spécialisé (CAPA-SH), Temps partiels, congé de formation, exéat/ inéat, liste d'aptitude de direction d'école, réemploi-réadaptation, questions disciplinaires, etc... Elle traitait tout ce qui concerne la carrière et l'affectation des personnels.

Depuis 2014, les représentants du personnel y sont élus pour quatre ans (3 ans précédemment).

Composition : 7 représentant-es de l'Administration, 7 délégué-es du personnel.

La FSU-SNUipp dispose de 4 sièges :

Les élu-es titulaires à la CAPD de Lot-et-Garonne



TASTAYRE Sandrine



TUFFAL Sandra

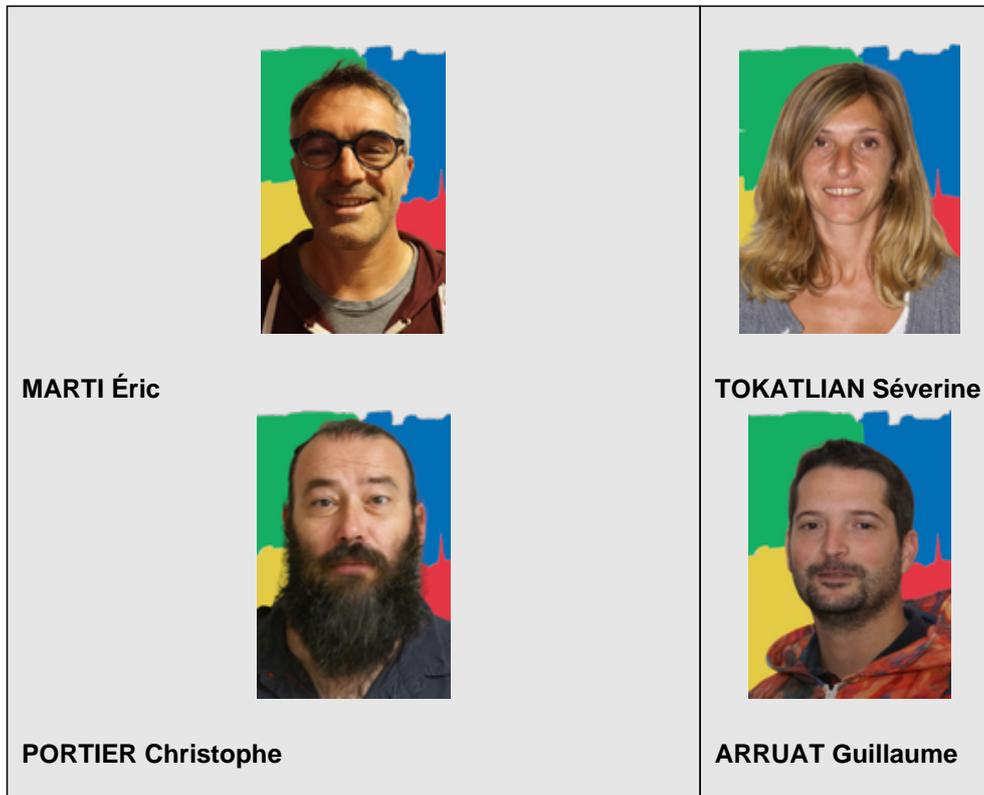


FISCHER Jacinthe



PAILLÉ Audrey

Les élu-es suppléant-es à la CAPD de Lot-et-Garonne



Le Comité Social d'Administration Départemental : CSAD

Le CSAD est constitué de délégué-es désigné-es par les organisations syndicales, à partir de leurs résultats aux élections professionnelles.

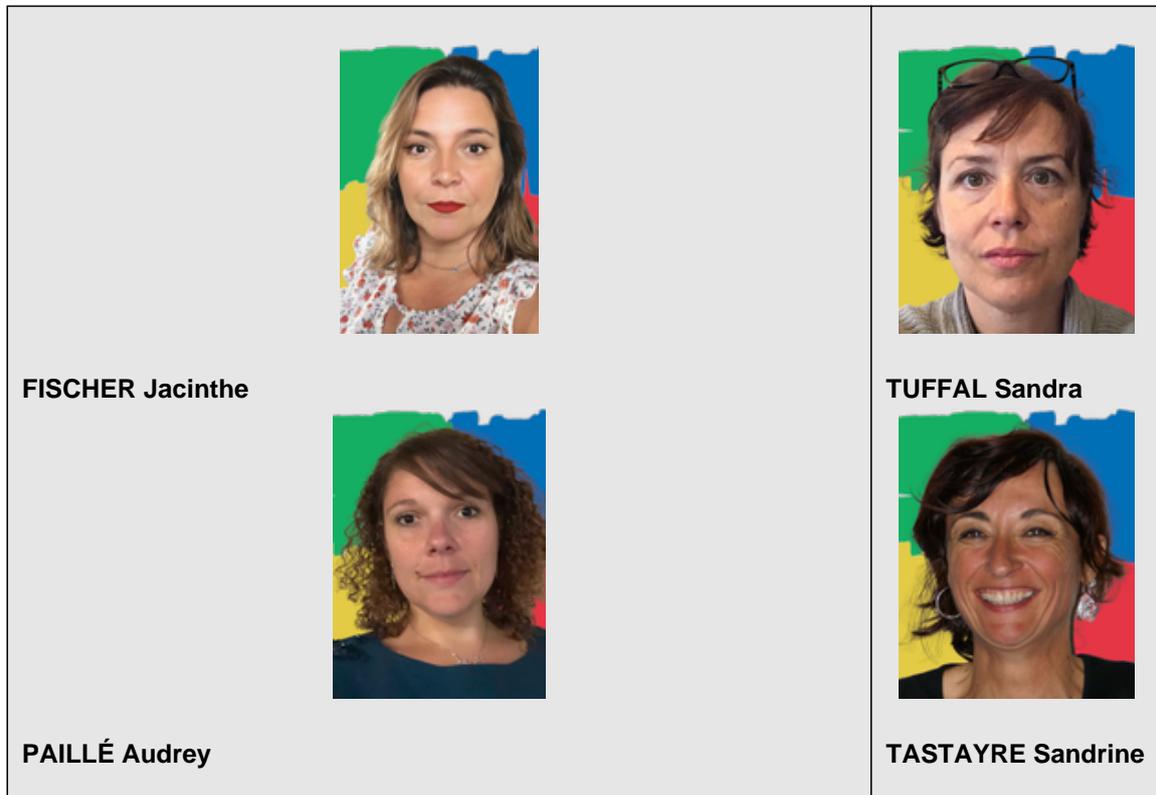
Ce Comité traite de l'organisation et du fonctionnement du service des écoles et des collèges : carte scolaire, ouvertures et fermetures des postes d'enseignants, de personnels administratifs, plan départemental de formation continue...

Composition :

- Les représentant-es de l'Administration,
- 10 délégué-es du personnels. Les Fédérations Syndicales y sont représentées.

La FSU dispose de 5 sièges dont les délégué-es de la FSU-SNUipp (2 titulaires et 2 suppléant-es).

Les représentant-es de la FSU-SNUipp au CSAD de Lot-et-Garonne



Le Comité Départemental de l'Éducation Nationale : CDEN

Il se réunit en préfecture, il est consulté ou donne des avis dans les domaines concernant l'organisation et le fonctionnement du service public d'enseignement dans le département :

- carte scolaire 1er degré
- organisation matérielle des collèges
- répartition des charges des écoles entre les différentes communes
- règlement type des écoles maternelles et élémentaires
- transports scolaires...

Il réunit :

- le Préfet et le représentant du Conseil Général
- l'Inspecteur d'Académie
- des représentant-es des communes, du département et de la région
- les représentant-es du personnel enseignant
- des représentant-es des usagers (parents, associations, personnalités...)

Y siègent :

- des représentants de l'Administration,
- 10 délégué-es du personnels,
- 10 représentant-es des usagers (parents, élus locaux...),
- 1 DDEN,

- 10 représentant-es des collectivités locales.

La FSU dispose de 5 sièges dont les délégué-es de la FSU-SNUipp (2 titulaires et 3 suppléants).

Les représentant-es de la FSU-SNUipp au CDEN de Lot-et-Garonne



TASTAYRE Sandrine



FISCHER Jacinthe



TUFFAL Sandra



ARRUAT Guillaume



TOKATLIAN Séverine

Le Comité Départemental d'Aide Sociale

(C.D.A.S) traite de dossiers personnels sur saisine des collègues : difficultés sociales ou financières, etc.

Nous contacter pour faire appel à ce « service social » peu connu des personnels.

La FSU dispose de 3 sièges dont les délégué-es de la FSU-SNUipp (1 titulaire et 2 suppléants).

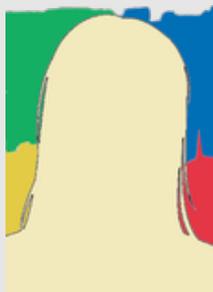
Les représentant-es de la FSU-SNUipp au CDAS de Lot-et-Garonne



TUFFAL Sandra



ARRUAT Guillaume



SARTORI Sandra

Santé sécurité, Conditions de travail (SSCT)

À noter : la Loi de transformation de la Fonction publique d'août 2019 a dissout le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail au sein du Comité Social d'Administration.

C'est une « Formation Spéciale SSCT » qui prend le relai.

Il y a lieu d'alerter cette « FS-SSCT » dès qu'un problème de sécurité des agents se révèle.

La FSU-SNUipp revendique une médecine du travail préventive dans tous les départements.

Voir la rubrique : [SSCT](#)

La FSU dispose de 4 sièges dont les délégué-es de la FSU-SNUipp (2 titulaires et 3 suppléant-es).

Les représentant-es de la FSU-SNUipp à la FS-SSCT de Lot-et-Garonne



FISCHER Jacinthe



TUFFAL Sandra



COUDERC Mathieu



PORTIER Christophe



PALPANT Élodie